



A.S.I.

AÉRO SERVICES INTERNATIONAL

AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE PRESTATIONS D'ASSISTANCE EN DATE DU 8 FEVRIER 1989

ARTICLE 1 :

A compter du 1er juillet 1990, le poste de mécanicien navigant sera remplacé par un poste de mécanicien sol.

ARTICLE 2 :

Le prix mensuel forfaitaire H.T. est fixé pour un mécanicien sol à F 49.875,00.

Lu et approuvé

Moussé

Fait à Paris, le 25 juin 1990.

L. Nachez

SATIF
14, rue d'Anjou
75008 PARIS